

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le dixième jour du mois de janvier en l'an deux mille vingt-deux, à distance par réunion en ligne, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE:**
Monsieur Stéphane Dion

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Mme Mylène Neault
M. Marc-Olivier Habel
Mme Mélanie Picard
M. Alex Papineau
Mme Sophie Côté
Mme Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 0 citoyen (à huis clos)

- 1) Mot du Maire
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Procès-verbal
 - Séance extraordinaire du 14 décembre 2021 à 19.00 heures
 - Séance extraordinaire du 14 décembre 2021 à 19.43 heures
- 4) Période de déclarations et de questions du conseil municipal
- 5) Première période de questions du public (Selon les questions reçues par courriel - séance à huis clos)
- 6) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe
 - Nomination d'un maire suppléant
 - Signature des chèques et documents pour la municipalité et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

Comité ZONE famille Sainte-Croix -MADA

- Nomination des membres

Règlement numéro 655-2021 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2022

- Adoption

Règlement numéro 656-2021 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2022

- Adoption

Projet de règlement numéro 657-2022 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

- Adoption
- Avis de motion

Projet de Règlement numéro 658-2022 concernant un emprunt d'un montant de 800 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement

- Adoption
- Avis de motion

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

Projet de Règlement numéro 659-2022 aux fins de remplacer les règlements n^{os} 520-2013 et 554-2016 (Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux)

- Adoption
- Avis de motion

Projet de règlement numéro 660-2022 afin d'encadrer l'utilisation des pistes de course présentes sur le territoire aux fins d'abroger le Règlement n^o 648-2021

- Adoption
- Avis de motion

7) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

- Comptes à payer
- Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe

8) Service des incendies de Sainte-Croix

- Engagement de Mme Anabelle Garneau, pompière volontaire

9) Voirie

Rue du Bateau – Réfection d'un mur de soutènement, d'aqueduc et de voirie

- Honoraires professionnel n^o 4 (Laboratoires d'expertises de Québec ltée)

Halte touristique

- Décompte progressif n^o 1 (Coffrage S. Blanchet inc.)

Projet de règlement d'emprunt n^o 661-2022 concernant des travaux d'agrandissement du garage municipal ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés

- Adoption
- Avis de motion

Projet de règlement d'emprunt n^o 662-2022 concernant des travaux de réfection du rang 4 Ouest ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés

- Adoption
- Avis de motion

10) Hygiène du milieu

Projet de règlement d'emprunt n^o 663-2022 concernant la réfection de l'émissaire pluvial de la rue Auger

- Adoption
- Avis de motion

11) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Nomination des membres
- Nomination d'un président(e)
- Nomination d'un nouveau membre

Projet de règlement n^o 664-2022 sur les dérogations mineures aux fins d'abroger et remplacer le Règlement n^o 409-2008

- Adoption
- Avis de motion

12) Varia

Transport adapté et collectif de Lotbinière

- Programme de subvention au transport adapté – Demande d'aide financière 2021

Registre public des déclarations faites par un membre du conseil (art. 6, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)

- Dépôt

Deuxième période de questions du public (Selon les questions reçues en direct - séance à huis clos)

Levée de l'assemblée

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, adresse des vœux de bonne année aux citoyennes et citoyens.

001-2022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

002-2022

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 19.00 HEURES

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 14 décembre 2021 à 19.00 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

003-2022

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 19.43 HEURES

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 14 décembre 2021 à 19.43 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- M. Marc-Olivier Habel : Rappel concernant la fermeture des bureaux municipaux.
- M. Alex Papineau : Rappel concernant la fermeture de l'aréna et mentionne la possibilité de location de la patinoire.
- Mme Sophie Côté : Remerciement aux bénévoles du sentier pédestre.
- Mme Mylène Neault : Rappel concernant le succès de la Tournée du Père-Noël.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (SELON LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL – SÉANCE À HUIS CLOS)

- Information concernant le conseil municipal.
- Information concernant le projet de règlement de l'utilisation des pistes de course.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

004-2022

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE DÉCEMBRE 2021

SALAIRES BRUTS DU 28 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2021	MAIRE ET CONSEILLERS	12 942.06	
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	21 519.42	
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIER(ÈRES), POMPIERS, MÂCHOIRE DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, URBANISME, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	38 176.55	
	AVANTAGES SOCIAUX	8 758.14	
	SOUS-TOTAL		81 396.17

INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉCEMBRE 2021

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	81 396.17

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2021 – RATIFICATION

ART GRAPHIQUE QUÉBEC		689.05	
213000322	FRAIS DE MESSAGERIES	42.31	FRAIS DE TRANSPORT
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	646.74	COMPTES DE TAXES 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)		1 736.31	
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	138.00	ESSENCE SAVANA
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	95.05	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	88.07	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	58.74	ESSENCE INCENDIE
270135631	DIESEL - PATNOIRE EXTERIEURE	45.01	DIESEL KUBOTA
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	84.57	ESSENCE INCENDIE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	134.50	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	68.50	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	139.40	ESSENCE SILVERADO
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	75.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	130.00	ESSENCE SAVANA
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	42.01	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	41.48	ESSENCE INCENDIE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	112.53	ESSENCE SILVERADO
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	70.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	120.00	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	73.00	DIESEL KUBOTA
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	79.25	ESSENCE INCENDIE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	141.20	ESSENCE SILVERADO
CARQUEST CANADA LTEE		112.59	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	112.59	ACHAT ACCESSOIRES INCENDIE
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		200.70	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	200.70	REMISE NOVEMBRE 2021
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE		75 000.00	
270130959	PART. FIN. - C/CULTUREL	75 000.00	PARTICIPATION MUNICIPALE 2021
COMPASS MINERALS CANADA CORP.		6 469.13	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	6 469.13	SEL POUR ADOUCISSEURS
FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.		30 559.32	
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	9 278.48	DÉNEIGEMENT 2021-2022 TROTTOIRS 1/5
233004443	NEIGE - RUES VILLAGE	12 250.48	DÉNEIGEMENT 2021-2022 RUES MUNICIPALES SECTEUR URBAIN 1/5
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	300.08	DÉNEIGEMENT 2021-2022 SURPLUS TROTTOIR (RUE AUGER) 1/5
233004443	NEIGE - RUES VILLAGE	302.61	DÉNEIGEMENT 2021-2022 SURPLUS (RUE MARCEL-FAUCHER) 1/5
233004443	NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	7 536.61	DÉNEIGEMENT 2021-2022 (CÔTE & RUE DU BATEAU) 1/5
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	327.68	DÉNEIGEMENT 2021-2022 SURPLUS TROTTOIR (RUE GARNEAU) 1/5
232000443	ENLEVEMENT NEIGE - GARAGE MUN.	57.49	ÉPANDAGE D'ABRASIF GARAGE MUNICIPAL
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	57.49	ÉPANDAGE D'ABRASIF ABRI
270151522	ENT AUTRE PARC/DÉTENTE,FALAISE	57.48	ÉPANDAGE D'ABRASIF STATIONNEMENT (RUE DU BATEAU)
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	103.48	ÉPANDAGE D'ABRASIF STATIONNEMENT (RUE DU BATEAU)
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	103.48	ÉPANDAGE D'ABRASIF (GLISSADE)
233002443	EPANDAGE - ABRASIFS S/URBAIN	183.96	ÉPANDAGE D'ABRASIF (CHEMIN DE L'AUQUEDUC)
FILTECH INC.		364.59	
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	364.59	FILTRES POUR TRAITEMENT D'ODEUR
GROUPE CASTONGUAY INC.		2 894.48	
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	2 204.07	RÉPARER LUMIÈRES (RUES PRINCIPALE, BOISVERT, LAURIER ET BIRON)
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	590.38	MODIFIER PROGRAMMATION LUMIÈRES
259000522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	100.03	RÉPARER PRISES NON-FONCTIONNELLES
HYDRO-QUEBEC		6 163.71	
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 284.95	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2021
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 625.57	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2021
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	47.19	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2021
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 206.00	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2021
INFORTMIC		482.90	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT CONSEIL	482.90	SERVICE ANTIVIRUS ANNUEL (4 PORTABLES ÉLUS)
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		1 416.81	
222000443	ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE	315.81	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENTS 2021-2022 1/5
259000443	ENLEV. NEIGE/PAVILLON ET ABRI	188.33	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENTS 2021-2022 1/5
270120443	ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	912.67	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENTS 2021-2022 1/5
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		21 621.40	
233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	21 621.40	DÉNEIGEMENT SECTEUR RURAL 2021-2022 1/5
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		505.85	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	73.57	ACHATS DIVERS ENTRETIEN SENTIERS
232000525	ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	432.28	ACHAT DEUX PNEUS POUR VTT
M.R.C. DE LOTBINIERE		14 899.38	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 924.78	QUOTE-PART D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021 12/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 974.60	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT SANITAIRE 2021 12/12
MILOT, STEPHANE		68.97	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	68.97	ACHAT ÉTAU
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		11 321.85	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	863.56	REMISE NOVEMBRE 2021
5513825000	RQAP A PAYER	575.11	REMISE NOVEMBRE 2021
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	1 967.87	REMISE NOVEMBRE 2021
5513850000	R.R.Q. A PAYER	2 083.42	REMISE NOVEMBRE 2021
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	940.00	REMISE NOVEMBRE 2021
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	4 891.89	REMISE NOVEMBRE 2021
MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC		146.00	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	146.00	MISE À JOUR INSCRIPTION
MYLÈNE NEAULT		493.27	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	277.87	ACTIVITÉ TOURNÉE DU PÈRE NOËL (18-12-2021)
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	215.40	ACTIVITÉ TOURNÉE DU PÈRE NOËL (18-12-2021)
PRECICOM		173.31	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	173.31	SERVICE DÉCEMBRE 2021
PYROMAX PYROTECHNIE INC.		3 000.00	
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	3 000.00	ACTIVITÉ FEUX D'ARTIFICE (18-12-2021)
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		168.90	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	74.68	FLUORESCENTS HÔTEL DE VILLE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	34.47	FEUTRE BOTTES D'HIVER
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	12.64	MANETTES PORTES DE GARAGE
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	33.33	ACHAT POUCELLE
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	13.78	CHARNIÈRE BUREAU SECRÉTAIRE
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		5 352.80	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	503.16	REMISE NOVEMBRE 2021
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	1 140.00	REMISE NOVEMBRE 2021
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	3 709.64	REMISE NOVEMBRE 2021
RÉJEAN LEMAY		132.18	
123471000	LOC. SALLE - GEN. COMMUNAUTAIR	132.18	REMBOURSEMENT LOCATION SALLE ANNULÉE (COVID)
SOPHIE CÔTÉ		59.02	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	59.02	ACTIVITÉ TOURNÉE DU PÈRE NOËL (18-12-2021)
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		6.98	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	6.98	CRÈME À CAFÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

TELUS COMMUNICATIONS INC.		420.98	
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	73.46	SERVICE DÉCEMBRE 2021
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.47	SERVICE DÉCEMBRE 2021
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.47	SERVICE DÉCEMBRE 2021
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.47	SERVICE DÉCEMBRE 2021
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.46	SERVICE DÉCEMBRE 2021
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	45.46	SERVICE DÉCEMBRE 2021
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.19	SERVICE DÉCEMBRE 2021
TELUS MOBILITÉ		186.24	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.77	SERVICE DÉCEMBRE 2021
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.77	SERVICE DÉCEMBRE 2021
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	104.70	SERVICE DÉCEMBRE 2021
THÉRÈSE BOISVERT		137.97	
269000959	PART. - VILLE/VILLAGE FLEURIS	137.97	NETTOYAGE AUTO HORTICULTURE
VENTILATION C. FORTIER 2019 INC.		402.41	
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	402.41	RÉPARER RÉFRIGÉRATEUR
VIDÉOTRON LTÉE		214.90	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	44.05	SERVICE JANVIER 2022
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	44.06	SERVICE JANVIER 2022
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	44.06	SERVICE JANVIER 2022
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE JANVIER 2022
TOTAL : 185 402.00			

COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2021

BETON LAURIER INC.		1 961.66	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 961.66	BRIS D'AQUEDUC (RUE HAMEL)
C.A.U.C.A. SERVICE PRÉPONDANTS		206.96	
223100331	TELEPHONE	206.96	FRAIS MODULE DE BASE DU 1-01 AU 31-03-2022
C.E.R. TURMEL ENR.		158.95	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	39.38	FER POUR ABRI PATINOIRE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	119.57	FER POUR ÉTABLI
GARAGE PATRICE POULIN ENR.		488.62	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	488.62	LUMIÈRE ARRIÈRE SILVERADO
HYDRO-QUEBEC		3 495.91	
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	1 640.19	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2021
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	48.15	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2021
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	984.43	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2021
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	298.57	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2021
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	524.57	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2021
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		2 555.61	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	541.25	BRIS D'AQUEDUC (RUE HAMEL)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	2 014.36	BRIS D'AQUEDUC (RUE HAMEL)
M.R.C. DE LOTBINIERE		7 051.00	
2304051721	RECONST. PONCEAU S/RURAL	3 447.50	FRAIS COURS D'EAU & SERVICES PROFESSIONNELS 2021
246000521	ENTR. & AMELIOR. - COURS D'EAU	775.00	FRAIS COURS D'EAU & SERVICES PROFESSIONNELS 2021
2304057721	RÉFECTION RANG 4 OUEST	2 367.00	FRAIS COURS D'EAU & SERVICES PROFESSIONNELS 2021
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	97.50	FRAIS COURS D'EAU & SERVICES PROFESSIONNELS 2021
261000670	URBANISME - PAPERIES	364.00	PLANS DIVERS
MILOT, STEPHANE		26.55	
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	26.55	FRAIS DÉPLACEMENT DÉCEMBRE 2021
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.		35.26	
223100526	ENTR. - MACH/ OUTILL/ EQUIP.	35.26	RÉPARER RADIO P/R
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		103.48	
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	103.48	RÉPARER DRAIN ÉVIER BOUCHÉ
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		10.17	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	10.17	CRÈME À CAFÉ & SUCRE
TELUS MOBILITE		245.28	
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	23.53	SERVICE DÉCEMBRE 2021
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	23.00	SERVICE DÉCEMBRE 2021
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	58.02	SERVICE DÉCEMBRE 2021
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	58.02	SERVICE DÉCEMBRE 2021
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	59.22	SERVICE DÉCEMBRE 2021
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.49	SERVICE DÉCEMBRE 2021
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.		384.32	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	286.58	CHLORE RÉACTIF POUR ANALYSE
241300635	PROD. CHIMIQUES-RESEAU AQUEDUC	97.74	ACIDE ASCORBIQUE & CARTOUCHE
TOTAL : 16 723.77			

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 03-2022

005-2022

AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

Descriptions	2022
Salaires	858 075
Avantages sociaux	106 935
Poste et transport	9 275
Service téléphonique	27 074
Assurances	70 743
Police	293 061
Immatriculation des véhicules	4 545
Enlèvement des déchets	275 996
Contrats de déneigement & abrasifs	261 094
Produits chimiques	48 918
Essence & huile	16 910
Électricité & ent. réseau d'éclairage	107 020

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

Location photocopieur Toshiba et balance Pitney Bowes	3 570
Frais de financement (intérêts)	156 474
Remboursement dette long terme & fonds roulement	537 700
Quotes-parts M.R.C. – Adm., évaluation, enfouissement, cour municipale, etc.	345 940
Part. fin. - O.M.H.	40 000
Part. fin. - Centre culturel (incluant affectations)	162 023
T O T A L :	3 325 353

Le certificat de crédits suffisants # 01-2022 est émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

006-2022

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de nommer Mme Mélanie Picard à titre de mairesse suppléante jusqu'au 09 janvier 2023.

QUE la mairesse suppléante agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

007-2022

SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement :

QUE Stéphane Dion, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

QUE ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

QU'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Mélanie Picard, mairesse suppléante, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

QU'en cas d'absence ou d'incapacité de la directrice générale et secrétaire-trésorière ou de vacance dans la charge de directrice générale et secrétaire-trésorière, que Christiane Couture, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Stéphane Dion, maire, et/ou Mélanie Picard, mairesse suppléante, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

QUE la présente résolution entrera en vigueur à compter du 11 janvier 2022, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

COMITÉ ZONE FAMILLE SAINTE-CROIX – MADA

008-2022

NOMINATION DES MEMBRES

ATTENDU la résolution numéro 274-2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire renommer le Comité Familles – MADA de Sainte-Croix par « Comité ZONE famille Sainte-Croix – MADA » ;

ATTENDU QUE ledit comité sera composé de deux sous-comités suivants :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

- ZONE famille Sainte-Croix dont la responsabilité sera d'organiser des événements.
- MADA dont la responsabilité sera d'effectuer la mise à jour de la politique municipale tous les quatre ans.

IL est proposé par Mylène Neault, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour agir au sein du Comité ZONE famille Sainte-Croix – MADA :

- Mme Mylène Neault, présidente
- Mme Kym Lebrun, vice-présidente
- Mme Lily Saindon, secrétaire-trésorière
- Mme Pamela Marion, membre
- Mme Carmen Demers, membre et représentante des aînés
- Mme Cynthia Morin, membre
- Mme Gabrielle Howard, membre
- M. Éric Vachon, directeur du service des loisirs

RÈGLEMENT NUMÉRO 655-2021 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

009-2022

ADOPTION

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le projet de règlement n° 638-2020 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2022;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le quatorzième jour du mois de décembre 2021 le projet de règlement numéro 655-2021;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le quatorzième jour de décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC-OLIVIER HABEL

APPUYÉ PAR : MYLÈNE NEAULT

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 655-2021 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 655-2021 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 655-2021 entrera en vigueur conformément à la loi.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

RÈGLEMENT NUMÉRO 656-2021 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AINSI QUE LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

010-2022

ADOPTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2022;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le quatorzième jour du mois de décembre 2021 le projet de règlement numéro 656-2021;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le quatorzième jour de décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : MÉLANIE PICARD

APPUYÉ PAR : ALEX PAPINEAU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 656-2021 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 656-2021 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 656-2021 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 657-2022 CONCERNANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

011-2022

ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Municipalité, plusieurs immeubles en milieu rural ont des installations septiques non conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en droit d'exiger de certains propriétaires la mise aux normes de leur immeuble en vertu du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22), dont la responsabilité de l'application est imposée à la Municipalité;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une aide financière pour des travaux de mise aux normes et ce, tel que stipulé à l'article 92 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : MYLÈNE NEAULT

APPUYÉ PAR : SOPHIE CÔTÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 657-2022 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le projet de règlement numéro 657-2021 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 657-2021 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 657-2022 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 658-2022 CONCERNANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 800 000 \$ AYANT POUR BUT DE FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

012-2022

ADOPTION

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté par règlement un programme de réhabilitation de l'environnement conformément à l'article 92 alinéas 2 et 3 de la *Loi sur les compétences municipales* ayant pour but d'aider les propriétaires qui doivent se conformer au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22);

ATTENDU QUE ce programme vise à consentir un prêt à certains propriétaires qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation des eaux usées de leur résidence;

ATTENDU QUE le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un emprunt municipal;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC-OLIVIER HABEL

APPUYÉ PAR : MYLÈNE NEAULT

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 658-2022 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le projet de règlement numéro 658-2021 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 658-2021 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 658-2022 concernant un emprunt d'un montant de 800 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 659-2022 AUX FINS DE REMPLACER LES RÈGLEMENTS N^{OS} 520-2013 ET 554-2016 (CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX)

013-2022

ADOPTION

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Croix a adopté le Règlement numéro 520-2013, le 14 janvier 2014, et le Règlement numéro 554-2016, le 06 septembre 2016, concernant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le maire ou un autre membre du conseil mentionne que le présent projet de règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR MARC-OLIVIER HABEL, APPUYÉ PAR MÉLANIE PICARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 659-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX

QUE le projet de règlement numéro 659-2021 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 659-2021 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Marc-Olivier Habel, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 659-2022 aux fins de remplacer les règlements numéros 520-2013 et 554-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le but de ce règlement, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), est que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Madame Mélanie Picard se retire de la réunion du conseil à 19 : 31 heures en raison d'intérêts au prochain sujet.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 660-2022 AFIN D'ENCADRER L'UTILISATION DES PISTES DE COURSE PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE AUX FIN D'ABROGER LE RÈGLEMENT N°648-2021

014-2022

ADOPTION

CONSIDÉRANT que la **Municipalité** de Sainte-Croix souhaite encadrer l'**exploitation** des **pistes de course** présentes sur son territoire, dont notamment la **piste de course** de Sainte-Croix qui bénéficie de certains droits acquis sur la piste asphaltée (circuit routier et circuit ovale) déjà en place, référence au plan en annexe 1;

CONSIDÉRANT que la **Municipalité** souhaite trouver un équilibre afin que des activités de **piste de course** puissent se tenir tout en assurant le respect des droits des citoyens de la **Municipalité** et des droits acquis des **pistes de course** présentes sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la **Municipalité** reconnaît qu'une **piste de course** peut générer des retombées économiques significatives et contribuer au développement de celle-ci;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 59 et 62 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), le conseil peut adopter des règlements relatifs notamment aux nuisances et en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement numéro 648-2021 ainsi que toutes les modifications et les amendements modifiant ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC-OLIVIER HABEL

APPUYÉ PAR : ALEX PAPINEAU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 660-2022 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

QUE le projet de règlement numéro 660-2021 décrit à l’alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s’il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 660-2021 entrera en vigueur conformément à la loi.

Madame Mélanie Picard revient à la réunion du conseil à 19 : 57 heures.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 660-2022 afin d’encadrer l’utilisation des pistes de course présentes sur le territoire aux fins d’abroger le Règlement numéro 648-2021 ainsi que toutes les modifications et les amendements modifiant ledit règlement.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

015-2022

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d’autoriser le paiement des comptes suivants :

SALAIRE DE DÉCEMBRE 2021

SALAIRES BRUTS DU 28 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2021	ADMINISTRATION (DIRECTION)	5 985.80
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	13 556.53
	AVANTAGES SOCIAUX	2 954.19
	SOUS-TOTAL	22 496.52

INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉCEMBRE 2021

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	19.10
	TOTAL	22 515.62

COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2021 – RATIFICATION

AIGUISAGE ROUSSEAU	129.35	
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	129.35	
ALEX COULOMBE LTEE	409.42	AIGUISAGE LAMES DE SURFACEUSE (3)
270180610 ACHATS - RESTAURANT	409.42	ACHATS RESTAURANT
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	320.21	
551388000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	320.21	REMISE NOVEMBRE 2021
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE	38.95	
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	22.95	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180610 ACHATS - RESTAURANT	16.00	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
FROMAGERIE BERGERON	277.60	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	277.60	ACHATS RESTAURANT
HYDRO-QUEBEC	12 481.13	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	12 481.13	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2021
INFORTMIC	241.45	
270131527 ACHATS/ENT.ÉQUIP. INFORMATIQUE	241.45	SERVICE ANTIVIRUS ANNUEL (2 PORTABLES)
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 175.92	
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	160.00	REMISE NOVEMBRE 2021
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	256.60	REMISE NOVEMBRE 2021
5513820000 RQAP A PAYER	204.76	REMISE NOVEMBRE 2021
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	293.94	REMISE NOVEMBRE 2021
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	1 415.94	REMISE NOVEMBRE 2021
5513850000 R.R.Q. A PAYER	1 844.68	REMISE NOVEMBRE 2021
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 678.70	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	488.89	REMISE NOVEMBRE 2021
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	160.00	REMISE NOVEMBRE 2021
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 029.81	REMISE NOVEMBRE 2021
RESTO-BAR LE CUBE	1 570.50	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1 608.59	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	-38.09	CRÉDIT ACHATS RESTAURANT
STATE CHEMICAL LTD	244.90	
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	244.90	PRODUITS D'ENTRETIEN
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	114.51	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	114.51	ACHATS RESTAURANT
TELUS COMMUNICATIONS INC.	109.23	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVICE DÉCEMBRE 2021
TELUS MOBILITÉ	140.08	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.08	SERVICE DÉCEMBRE 2021
TRANE CANADA ULC	4 613.43	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	4 613.43	RÉPARER BRIS POMPE SAUMURE

TOTAL : 26 545.38

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2021

ÉRIC VACHON		50.40	
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	50.40	FRAIS DE DÉPLACEMENT NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2021
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX		444.50	
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	318.83	ORDURES DÉCEMBRE 2021
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	65.70	PAPETERIE FERMETURE ANNÉE 2021
270125321	TIMBRES-POSTES	54.00	PAPETERIE FERMETURE ANNÉE 2021
5413996000	R.T.I. A RECEVOIR (T.V.Q.)	5.97	PAPETERIE FERMETURE ANNÉE 2021
PRODUITS CAPITAL INC.		267.63	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	267.63	PRODUITS D'ENTRETIEN
SERVICE PROAXION QUÉBEC INC.		143.72	
270165516	LOCATION D'EQUIPEMENTS- ARENA	143.72	DÉSINFECTION SALLES DES JOUEURS 4/12
SHAW DIRECT		49.43	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	49.43	SERVICE DÉCEMBRE 2021
TELUS MOBILITÉ		58.02	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE DÉCEMBRE 2021

TOTAL : 1 013.70

016-2022

AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

Descriptions	2022
Salaires	174 165
Avantages sociaux	29 230
Poste et transport	200
Service téléphonique	4 440
Assurances	19 700
Enlèvement des déchets	3 830
Enlèvement de la neige	350
Achats restaurant et bar	65 000
Électricité	105 000
T O T A L :	401 915

Le certificat de crédits suffisants # 02-2022 est émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

017-2022

ENGAGEMENT DE MME ANABELLE GARNEAU, POMPIÈRE VOLONTAIRE

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'engager madame Anabelle Garneau de Sainte-Croix pour agir à titre de pompière volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix, et ce, selon les conditions d'embauche d'une pompière.

VOIRIE

RUE DU BATEAU – RÉFECTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE

018-2022

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 4 (LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE)

ATTENDU la résolution numéro 110-2021;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de payer à Laboratoires d'expertises de Québec ltée, la somme de 574,88 \$ relativement au contrôle qualitatif des matériaux au projet de réfection d'un mur de soutènement, d'aqueduc et de voirie à la rue du Bateau, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 039149 datée du 17 décembre 2021.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

Madame Sophie Côté se retire de la réunion du conseil à 20 : 01 heures en raison d'intérêts au prochain sujet

HALTE TOURISTIQUE

019-2022

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (COFFRAGE S. BLANCHET INC.)

ATTENDU la résolution numéro 059-2021;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de payer à Coffrage S. Blanchet inc. la somme de 9 772,88 \$ concernant des travaux de construction pour une base de béton pour l'aménagement d'une œuvre d'art à la halte touristique, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2021-481 datée du 09 décembre 2021.

Madame Sophie Côté revient à la réunion du conseil à 20 : 02 heures.

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 661-2022 CONCERNANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS Y ÉTANT RELIÉS

020-2022

ADOPTION

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux d'agrandissement du garage municipal;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 230 830 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC-OLIVIER HABEL

APPUYÉ PAR : CARMEN DEMERS

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 661-2022 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le projet de règlement numéro 661-2022 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 661-2022 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement d'emprunt numéro 661-2022 décrétant des travaux d'agrandissement du garage municipal ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés, et pour autoriser un emprunt pour acquitter le coût de ces travaux.

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 662-2022 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE AU RANG 4 OUEST AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS Y ÉTANT RELIÉS

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

021-2022

ADOPTION

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de voirie au rang 4 Ouest;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 2 096 232 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC-OLIVIER HABEL

APPUYÉ PAR : ALEX PAPINEAU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 662-2022 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le projet de règlement numéro 662-2022 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 662-2022 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement d'emprunt numéro 662-2022 décrétant la réfection de voirie au rang 4 Ouest ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés, et pour autoriser un emprunt pour acquitter le coût de ces travaux.

HYGIÈNE DU MILIEU

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^o 663-2022 CONCERNANT LA RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DE LA RUE AUGER

022-2022

ADOPTION

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de l'émissaire pluvial de la rue Auger;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 225 198 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC-OLIVIER HABEL

APPUYÉ PAR : MYLÈNE NEAULT

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 663-2022 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

QUE le projet de règlement numéro 663-2022 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 663-2022 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement d'emprunt numéro 663-2022 décrétant la réfection de l'émissaire pluvial de la rue Auger ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés, et pour autoriser un emprunt pour acquitter le coût de ces travaux.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

023-2022

NOMINATION DES MEMBRES

ATTENDU QU'il est requis, selon l'article 6 du règlement numéro 404-2007, de nommer cinq (5) personnes propriétaires ou locataires résidants sur le territoire de la municipalité et deux (2) élus au sein du comité consultatif d'urbanisme;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour agir au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, à savoir :

Monsieur Jules Bouchard, résidant
Madame Annick Coutlée, résidante
Monsieur Jocelyn Gagné, résidant
Monsieur Réjean St-Onge, résidant
Madame Mélanie Picard, conseillère
Monsieur Marc-Olivier Habel, conseiller

QUE le responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats, agisse comme personne ressource et secrétaire dudit comité.

Leur mandat est pour une période de deux ans renouvelables en janvier 2024.

024-2022

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT(E)

ATTENDU QU'il est requis, selon l'article 8 du règlement numéro 404-2007, de nommer un président(e) au sein du comité consultatif d'urbanisme en janvier de chaque année;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de nommer Mme Annick Coutlée pour agir à titre de présidente au sein du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022, selon la recommandation dudit comité.

025-2022

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

ATTENDU QU'il est requis, selon l'article 6 du règlement numéro 404-2007, de nommer cinq (5) personnes propriétaires ou locataires résidants sur le territoire de la municipalité au sein du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a présentement quatre (4) membres résidants sur le territoire de la municipalité;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de nommer madame Valérie Pérusse pour agir au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité pour une période de deux ans renouvelables en janvier 2024.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 664-2022 SUR LES DÉROGATIONS MINIEURES AUX FINS D'ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT N° 409-2008

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

026-2022

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement a été rédigé conformément à la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il convient maintenant de mettre à jour les règles entourant les dérogations mineures;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement abroge et remplace le règlement numéro 409-2008;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : MÉLANIE PICARD

APPUYÉ PAR : MARC-OLIVIER HABEL

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 664-2022 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 664-2022 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 664-2022 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 664-2022 sur les dérogations mineures aux fins d'abroger et remplacer le Règlement numéro 409-2008.

VARIA

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE

027-2022

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Croix organise le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 1984, et ce, directement à l'intérieur de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière pour la gestion du service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Croix a confié au Service de transport adapté et collectif de Lotbinière, organisme délégué, organise le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 1984 pour la gestion du service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Croix a adopté la grille tarifaire 2021, par la résolution numéro 256-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Croix a adopté les prévisions budgétaires 2021, par la résolution numéro 142-2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Croix a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2021, par la résolution numéro 343-2021;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Croix a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour le transport adapté, la Municipalité de Sainte-Croix prévoit contribuer, en 2021, pour une somme de 79 861 \$;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, 10 807 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 14 500 déplacements en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Croix est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

IL EST PROPOSÉ par Carmen Demers, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement :

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Municipalité de Sainte-Croix de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence.

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 321 546 dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2021.

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Croix à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL (ART.6, LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉ- ONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE)

DÉPÔT

CONSIDÉRANT les élections municipales du 7 novembre 2021;

La directrice générale et secrétaire-trésorière déclare avoir reçu 3 déclarations des candidats concernant la réception de certains dons, marques d'hospitalité ou tous les autres avantages des élections municipales du 7 novembre 2021.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (SELON LES QUESTIONS REÇUES EN DIRECT – SÉANCE À HUIS CLOS)

- Information concernant le projet de règlement de l'utilisation des pistes de course.
- Information concernant le développement résidentiel.
- Mention de félicitations pour les séances du conseil en direct.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

028-2022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 24 heures.

Stéphane Dion
Maire

France Dubuc, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.